Frais de repas

Tableau récapitulatif des seuils depuis les revenus de 2025

Seuils	Revenus de 2023	Revenus de 2024	Revenus de 2025
Seuil plancher TTC	5,20 €	5,35 €	5,45 €
Seuil plafond TTC	20,20 €	20,70 €	21,10 €
Déduction si montant net d'un repas est inférieur au plafond	Prix du repas - 5,20 €	Prix du repas - 5,35 €	Prix du repas - 5,45 €
Déduction si montant net d'un repas est supérieur au plafond	15 €	15,35 €	15,65 €

Vous souhaitez en savoir plus ? Cliquez ici 👉 **Article déductibilité des frais de repas**